



DECISION

**Objet : Bail au profit de l'Etat, relatif à la mise à disposition
de la nouvelle caserne de gendarmerie**

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 75 du 28 septembre 2017, approuvant la volonté de construction d'une caserne de gendarmerie sur la ZAC des Terrasses d'Andrézieux,

Considérant le souhait de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale d'implanter, une Brigade Territoriale Autonome sur la Commune d'Andrézieux-Bouthéon,

Considérant le projet de bail et la décision afférente, établie en date du 24 janvier 2022,

Considérant l'accord intervenu entre les deux parties,

DECIDE

Article 1 : La Commune donne à bail à l'Etat, le tènement immobilier destiné à usage de caserne de gendarmerie, situé ZAC des Terrasses – 11, Rue Gallois (Accès bureaux) et 2, Rue Emile Mercier (Accès logements) – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, comprenant 25 logements, ainsi que des locaux de service et techniques.

Article 2 : Ce bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf ans à compter du 01/01/2025, jour de la mise à disposition de l'immeuble par la Commune au profit de l'Etat, moyennant un loyer annuel initial de 419 918,52 € TTC (Soit 349 932,10 € HT), hors charges locatives récupérables.

Article 3 : Ledit bail fixe les conditions détaillées de cette mise à disposition et sera signé par Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental de la Loire,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 Avril 2025

Le Maire
François DRIOL

